

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00737 Numéro SIREN : 839 734 993 Nom ou dénomination : SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013221

13224

Désignation de l'entreprise		SOREDIA	
Adresse de l'entreprise		28 rue de la République 38110 LA TOUR DU PIN	
SIRET		83973499300034	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 12
Exercice N clos le 30/09/2023			
ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions
		1	2
		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012
	Autres *	014	10000 016
	Immobilisations corporelles *	028	46263 030
	Immobilisations financières * (1)	040	900 042
	Total I (5)	044	57163 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	11003 070
	Autres * (3)	072	20057 074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	35029 086
	Charges constatées d'avance *	092	094
	Total II	096	66090 098
Total général (I + II)		110	123253 112
			12703
			110550
PASSIF		Exercice N NET	
		1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132
	Report à nouveau	134	20730
	Résultat de l'exercice	136	(10779)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	10951
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	21261
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15660
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	37900 172
	Produits constatés d'avance	174	
		Total III	176
		Total général (I + II + III)	180
			110550
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
			182 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SOREDIAG

Exercice N clos le
30/09/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services *	215	214	
		217	218	106791
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
	Autres produits		230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	106791

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	85127
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	244	4144
	Rémunérations du personnel *		250	24042
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	372
	Dotations aux amortissements *		254	3489
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	117174

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280				
			Charges financières (V) 294	396
			Produits exceptionnels (IV) 290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
			306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

		310	(10779)
--	--	-----	---------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	10779
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987	342	
DEDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989		
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindécies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
	Dont divers		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372
				10779

Contrôle
ou p
Le gérant
E. H.
Fournier

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SOREDIAG

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ														
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402				404		406				
	Autres	410	10000	412				414		416	10000			
	Terrains	420		422				424		426				
	Constructions	430		432	7935			434		436	7935			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	31452	442	6876			444		446	38328			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452				454		456				
	Matériel de transport	460		462				464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472				474		476				
	Immobilisations financières	480		482	900			484		486	900			
	TOTAL		490	41452	492	15711			494		496	57163		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises		Montant des amortissements afférents à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497				498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502				504		506				
	Terrains	510		512				514		516				
	Constructions	520		522	248			524		526	248			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	9215	532	3240			534		536	12455			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542			544		546					
	Matériel de transport	550		552			554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562			564		566					
	TOTAL		570	9215	572	3488			574		576	12703		
	III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
9														
10														
Total	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595							
TOTAL				596	585	597	599							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SOREDIAG

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Installations techniques, matériel et outillage	730	735
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL	à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 Ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	10779
Total des déficits restant à reporter	870	10779

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces cotisations figurent dans le formulaire n° 2033-MOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2023-09-30

N° SIRET : 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

ADRESSE (voie) : 28 rue de la république

CODE POSTAL : 38110

VILLE : LA TOUR DU PIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique : FELTIN

Nom marital :

Naissance

Date : 1971-06-24

N° Département : 85000

Commune : LA ROCHE SUR YON

Prénom(s) : EMMANUEL JEAN PIERRE CHARLES

% de détention : 100.00

Nb de parts ou actions : 1000

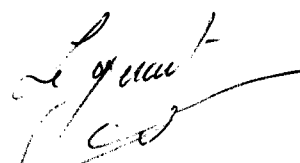
Pays : FR

Adresse :

3 Bis Rue Viricel

38110 LA TOUR DU PIN

Pays : FR



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la
société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2023-09-30

N° SIRET : 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

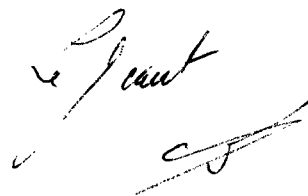
ADRESSE (voie) : 28 rue de la république

CODE POSTAL : 38110

VILLE : LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0



SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Je soussigné,

Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de gérant de la société SOREDIAG et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 par l'associé unique,

Ai établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

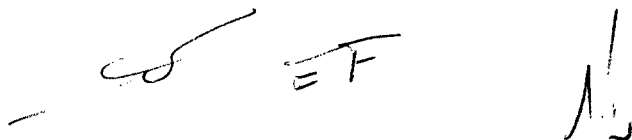
ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	106 191 €	90 973 €	71 919 €
Résultat d'exploitation	(-) 10 383 €	16 366 €	5 536 €
Résultat financier	(-) 396 €	(-) 212 €	(-) 132 €
Résultat courant avant impôts	(-) 10 779 €	16 155 €	5 404 €
Résultat exceptionnel			
Résultat net	(-) 10 779 €	14 695 €	5 404 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021 (12 mois)
Total actif	110 550 €	59 957 €	64 994 €
Total endettement	99 599 €	38 227 €	57 958 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	10 951 €	21 730 €	7 035 €
Dont résultat net	(-) 10 779 €	14 695 €	5 404 €



II. Commentaire de l'activité

A titre liminaire, il est rappelé que la société SOREDIAG n'a commencé son activité à partir de mars 2019.

S'agissant des chiffres clefs, l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 106 K€ sur 12 mois d'activité.

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 117 K€ (dont 20k€ de rattrapage de charges sociales) l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 enregistre un résultat d'exploitation négatif d'un montant de (-) 10 383€ euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 396 € et du résultat exceptionnel d'un montant de 0 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs, l'exercice se solde par un déficit net de (-) 10 779€ euros.

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- un emprunt Covid et dettes auprès des établissements de crédits de 21 261 €;
- que les capitaux propres de la société s'établissent à 10 951 €;
- que l'actif circulant s'élève au 30 SEPTEMBRE 2023 à 66 090 € pour un total de dettes de 99 599 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.
L'exercice en cours devrait se situer dans la continuité de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 d'un montant de (-) 10 779 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion.

La Gérance


E.T.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL des DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le vingt-huit novembre, à huit heures trente,

Au siège de la société **"SOREDIAG"** à LA TOUR DU PIN (38110) – 28 Rue de la République,

Est présent Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de :

- associé unique de la société **"SOREDIAG"**, propriétaire des 100 parts composant le capital,

- gérant de la société **"SOREDIAG"**,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat,

- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un déficit de (-) 10 779 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 septembre 2023 d'un montant de (-) 10 779 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.

